

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Minutes of Proceedings of the Senate, Tuesday, March 20, 1984:

"The Order being read,
With leave of the Senate,

The Honourable Senator Bonnell resumed the debate on the motion of the Honourable Senator Frith, seconded by the Honourable Senator Langlois:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine the subject-matter of the Bill C-3, intituled: "An Act relating to cash contributions by Canada in respect of insured health services provided under provincial health care insurance plans and amounts payable by Canada in respect of extended health care services and to amend and repeal certain Acts in consequence thereof", in advance of the said Bill coming before the Senate, or any matter relating thereto;

That the Committee have power to adjourn from place to place within Canada; and

That the Committee be authorized to engage the services of such counsel and technical, clerical and other personnel as may be required for the said examination.

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Bonnell moved, seconded by the Honourable Senator Giguère, that the motion be amended by deleting the second paragraph thereof.

After debate, and—

The question being put on the motion in amendment, it was—

Resolved in the affirmative.

The question being put on the motion as amended, it was—

Resolved in the affirmative."

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat le mardi 20 mars 1984:

«A la lecture de l'ordre adopté,
Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Bonnell reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Frith, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier la teneur du Projet de loi C-3, intitulé: «Loi concernant les contributions pécuniaires du Canada aux services de santé assurés pris en charge par les régimes provinciaux d'assurance-santé et les montants payables par le Canada pour les programmes de services complémentaires de santé, et modifiant certaines lois en conséquence», avant que ce projet de loi ou les questions s'y rattachant ne soient soumis au Sénat;

Que le Comité soit autorisé à voyager où que ce soit au Canada;

Que le Comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, de bureau et autre dont il pourra avoir besoin aux fins de son enquête.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur Bonnell propose, appuyé par l'honorable sénateur Giguère, que l'on modifie la motion en retranchant le deuxième paragraphe.

Après débat,

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.»

... Tout d'abord, monsieur le président, je voudrais dire que j'ai l'honneur de vous adresser mes félicitations pour l'opportunité que vous avez eue de nous présenter votre rapport. Je suis sûr que vous avez été très utile et que votre rapport sera très apprécié. Je voudrais aussi vous remercier pour l'attention que vous avez portée à nos questions et pour la façon dont vous avez répondu. Je pense que vous avez fait un très bon travail et que votre rapport est très complet et très intéressant. Je suis sûr que vous avez été très utile et que votre rapport sera très apprécié. Je voudrais aussi vous remercier pour l'attention que vous avez portée à nos questions et pour la façon dont vous avez répondu. Je pense que vous avez fait un très bon travail et que votre rapport est très complet et très intéressant.

... I would like to say that we agree with a lot that is contained in Bill C-3. So far as accountability, portability and visibility is concerned, there is no discussion. However, we do have a few reservations, and we would like to present those for your attention. We believe that the main problem of health care is...